



CONSEIL DU 5ème ARRONDISSEMENT

PV Définitif - Séance du 8 novembre 2018

Le 8 novembre 2018 à 18h08, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame le Maire le 31 octobre 2018, se sont réunis dans la salle des mariages à la Mairie du Point du Jour du 5ème arrondissement.

COMPTE-RENDU

Mme Béatrice GAILLIOUT invite les conseillers à s'installer, M. Hugo PAGE procède à l'appel.

Présents :

B. GAILLIOUT, B. JABOULEY, M. SAUZAY, C. DE SALINS, M. BENCHARAA, S. INTIDAM, F. PETIT, M. ESPINOSA BARRY, M. BASSI, L. BUFFLIER, G. HOBERT, JD. DURAND, C. FAURIE - GAUTHIER, H. MANOUKIAN, J. SANGOUARD, B. ARTIGNY, J-P DUFOUR, B. LOUIS, M. DUBIÉ, H. PAGE.

Absents excuses et dépôts de pouvoirs :

T. RUDIGOZ (pouvoir à B. GAILLIOUT)
Y. CUCHERAT (pouvoir à B. JABOULEY)
B. TARLIER (pouvoir à J-P. DUFOUR)

Absent :

M. HAVARD

Le quorum étant atteint, Mme GAILLIOUT déclare la séance ouverte.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 14 septembre 2018.

Mme le Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Objet : Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique entre Orange et la Ville de Lyon

Rapporteur : Béatrice GAILLIOUT

Le Plan « France Très Haut Débit », présenté le 20 février 2013 par le Président de la République, prévoit le déploiement de nouveaux réseaux en fibre optique de bout en bout (FTTH) sur l'ensemble du territoire afin de doter le pays de nouvelles infrastructures numériques de pointe et permettre à l'ensemble des citoyens d'avoir accès à un service téléphonique.

Cette convention autorise Orange à réaliser à titre gratuit les travaux d'installation d'un point de raccordement unique pour chaque bâtiment propriété de la Ville de Lyon, à entretenir les installations et à les remplacer le cas échéant.

Cette convention est conclue pour une durée de 25 années ferme, justifiées par l'ampleur des investissements et la durée d'amortissement par Orange.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

🕒 Arrivée de J-D DURAND à 18h17

Objet : Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 4 800 € en faveur de l'association ALFA 3A gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants Chantoiseau, sis 128 rue du Commandant Charcot à Lyon 5ème, pour de l'achat de matériel et mobilier. Approbation et autorisation de signature de la convention

Rapporteur : Béatrice GAILLIOUT

Au sein de la crèche Chantoiseau, il est apparu nécessaire de remplacer le mobilier enfant qui est devenu vétuste (tables, chaises, petits meubles de rangement).

Actuellement, le rangement se fait sur des étagères murales très peu pratiques d'utilisation et non protégées. L'association a donc décidé d'acheter des meubles adaptés et fermés.

L'association a présenté un budget d'investissement de 12 104.32 € TTC et sollicité le soutien de la Ville à hauteur de 4 800€.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Objet : État spécial du 5e arrondissement de Lyon – Exercice 2019 – Budget primitif

Rapporteur : Bertrand JABOULEY

Les modalités de répartition des dotations entre les neuf arrondissements ont été soumises au vote de notre assemblée lors de la séance du 24 septembre 2018.

L'objet du présent projet de délibération est de soumettre à votre approbation la répartition comptable de la dotation de fonctionnement allouée à notre arrondissement En 2019, le budget qui vous est proposé atteindra un montant de 577 998 €.

Il est composé de deux dotations :

- Dotation de Gestion Locale (DGL) de 530 277 € qui concerne les dépenses de l'administration générale (fluides, énergies, affranchissements, fournitures, télécommunications, entretien etc.) les dépenses liées aux équipements transférés (fluides, énergies, télécommunications, entretien des équipements sportifs transférés et gestion des établissements Petite Enfance transférés)
- Dotation d'Animation Locale (DAL) de 47 721 € qui concerne les dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locale.

Pour mémoire, le budget était de 581 064 € en 2016, 2017 et 2018.

Il est proposé un budget 2019 légèrement inférieur à celui de 2018 qui s'explique notamment par une baisse de la dotation corrélée à des économies liées au nouveau marché de télécommunications.

🗨️ **Prise de parole :**

J.SANGOUARD souhaite connaître le montant de la dotation des Conseils de Quartiers.

B.JABOULEY lui répond qu'une dotation de 1500 euros est attribuée par Conseil de Quartier et qu'il existe également un financement par les APICQ (Appel à Projet des Conseils de Quartiers). Par ailleurs, il indique que les Conseils de Quartiers ont la particularité, dans le 5^{ème} arrondissement, en fin d'année, de mutualiser leur budget restant pour permettre d'autres actions. Peu de Conseils de Quartiers dépassent leur budget. Si tel était le cas, nous étudions la manière de les accompagner.

M. DUBIÉ s'interroge si cette mutualisation se poursuit et si elle concerne aussi les activités.

B.JABOULEY lui répond favorablement.

B.GAILLIOUT indique qu'actuellement un APICQ est en cours sur 2 ans avec le conseil de quartier de Saint Jean.

M.DUBIÉ demande si on peut avoir accès à l'ensemble des lignes du budget.

B.JABOULEY indique que ces éléments sont disponibles dans l'annexe de la délibération.

M.DUBIÉ souligne le problème informatique rencontré par certains élus pour avoir accès à l'espace élu (problème lié au mot de passe qui doit être fréquemment changé). Elle souhaiterait que le budget lui soit transmis.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité (J.SANGOUARD, J-P DUFOUR ET M.DUBIÉ s'abstiennent).

Objet : Rémunération des agents recenseurs campagne de recensement de la population 2019

Rapporteur : Bertrand JABOULEY

La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, réforme les modalités du recensement de la population. Cette loi, qui instaure une collecte annuelle par sondage auprès d'un échantillon d'adresses, confie aux communes la responsabilité de la préparation et de la réalisation des enquêtes. L'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques verse à la Ville chaque année une dotation forfaitaire qui, pour 2018, s'élèvera à 108 000 euros environ. Les opérations de recensement seront effectuées par des agents recenseurs, recrutés parmi les employés municipaux et ceux du CCAS, en activité ou retraités, et rémunérés par la Ville.

Depuis 2010, la base de rémunération par agent recenseur est fixée à 5 euros brut par logement enquêté pour l'enquête annuelle, il est donc proposé de conserver le taux, soit une rémunération de 5 euros bruts par logement.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 707 336 euros à la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône pour le financement des centres sociaux de Lyon Approbation et autorisation de signature du protocole d'accord entre la Ville de Lyon et la CAF du Rhône

Rapporteur : Marion SAUZAY

A Lyon, les centres sociaux sont gérés par des associations qui bénéficient d'un agrément accordé par la Caisse d'allocations familiales si le projet associatif présenté remplit les critères requis. Cet agrément ouvre droit au versement de différentes prestations de service et d'animation qui contribuent au fonctionnement des associations. En outre, la Caisse d'allocations familiales du Rhône met à disposition de 8 des 16 centres sociaux des agents et des bâtiments, ces aides indirectes contribuant également au fonctionnement des associations.

En contrepartie des aides indirectes accordées par la CAF du Rhône aux centres sociaux, la Ville de Lyon lui verse une participation financière annuelle sous la forme d'une subvention dont le montant, réparti entre les différents centres sociaux concernés, est valorisé dans les comptes des associations de gestion et constitue une part de la contribution de la Ville de Lyon au fonctionnement des centres sociaux lyonnais.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Objet : Programmation PEDT Temps scolaire et périscolaire 2018-2019 : ajustements et compléments

Rapporteur : Marion SAUZAY

Des dispositions complémentaires relatives à l'année scolaire 2018-2019 sont présentées.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement, il s'agit des écoles suivantes :

CP LIEU ACTION	ÉCOLE CONCERNÉE	TITRE ACTION	TPS ACTION	TYPE D'ACTION	TOTAL NOMBRE DE CLASSES ACCORDÉES
69005	ELEMENTAIRE CHAMPVERT OUEST	Education à la santé	ECOLE TSCO	EDSA- Education à la vie	1
69005	ELEMENTAIRE CHAMPVERT OUEST	Estime de soi	ECOLE TSCO	EDSA- Estime de soi/ Estime des autres	1
69005	ELEMENTAIRE FERDINAND BUISSON	Bien petit déjeuner pour une matinée en forme	ECOLE TSCO	EDSA- Rythmes de vie/ Alimentation	4
69005	ELEMENTAIRE JEAN GERSON	S'ouvrir aux autres et à la différence	ECOLE TSCO	EDSA- Sensibilisation au Handicap	1
69005	ELEMENTAIRE JOLIOT -CURIE	Sensibilisation au handicap	ECOLE TSCO	EDSA- Sensibilisation au Handicap	5
69005	ELEMENTAIRE LES GEMEAUX	Sensibilisation au Handicap	ECOLE TSCO	EDSA- Sensibilisation au Handicap	9
69005	MATERNELLE CHAMPVERT OUEST	Rythmes de vie/ Alimentation	ECOLE TSCO	EDSA- Rythmes de vie/ Alimentation	2

Il y a également un projet Clubs Coup de Pouce Langage (CLA), outil d'accompagnement personnalisé pour les enfants de grande section de maternelle dits « petits parleurs » et leurs parents.

En ce qui concerne le 5 ème arrondissement, il s'agit des écoles suivantes :

CP LIEU ACTION	ÉCOLE CONCERNÉE	CLASS	TYPE D'ACTION	DOMAINE D'ACTION	Cycle	STRUCTURE FINANCÉE
69005	MATERNEL LE CHAMPVERT OUEST	N O N	Club Coup de pouce	Réussite et persévérance scolaire	1	MATERNELLE CHAMPVERT
69005	MATERNEL LE DIDEROT	Q V A	Club Coup de pouce	Réussite et persévérance scolaire	1	MATERNELLE DIDEROT
69005	MATERNEL LE LES GEMEAUX	Q V A	Club Coup de pouce	Réussite et persévérance scolaire	1	ELEMENTAIRE LES GEMEAUX

🗣️ Prise de parole :

B.ARTIGNY apprécie beaucoup ces actions, notamment celles sur le handicap.

Il souhaite savoir si ces actions s'adressent à des enfants handicapés pour faciliter leur inclusion ou à des enfants valides. Par ailleurs, il souhaite connaître le niveau des classes concernées. Pour finir, il s'interroge sur l'existence de lien avec le collège sur ces actions.

M.SAUZAY répond qu'il ne s'agit pas là d'une délibération sur les actions de la Ville en direction des enfants handicapés mais bien de la sensibilisation au handicap des enfants valides. Le cycle 3 est concerné pour les actions de sensibilisation, la maternelle pour les actions coups de pouce. Et enfin, sur la question du lien avec le collège, elle se renseignera.

B.LOUIS espère que la question de la bienveillance sera abordée dans ces formations. La bienveillance au sein de l'école, aussi bien pour les relations parlées ou vécues, est une question essentielle.

M.SAUZAY répond qu'il s'agit d'un principe de base pour les enseignants et que cette notion est reprise notamment dans les actions sur le vivre ensemble.

B.GAILLIOUT rajoute que l'on peut aussi évoquer la question de la lutte contre le harcèlement scolaire, comme l'action menée au collège des Battières très récemment.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Objet : Elaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon - Débat sans vote sur les orientations générales du règlement local de publicité métropolitain

Rapporteur : Christian DE SALINS

Le Règlement Local de Publicité (RLP) de la Ville de Lyon a été adopté par une délibération du Conseil municipal de la Ville de Lyon du 9 mars 2001. Il définit les prescriptions relatives aux publicités, enseignes et pré-enseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique.

La loi portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) du 12 juillet 2010 a transféré à la Métropole de Lyon la procédure d'élaboration du règlement local de la publicité (RLP) qui devient métropolitain.

Le RLP métropolitain a pour objectif d'harmoniser les règles relatives à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes sur l'ensemble du territoire de la Métropole au travers d'un document unique.

A l'issue de sa procédure d'élaboration, le RLP métropolitain s'appliquera à l'ensemble du territoire de la Métropole et se substituera automatiquement aux règlements locaux de publicité communaux en vigueur, dont celui de la Ville de Lyon, qui deviendront caducs.

⊕ Départ de L.BUFFLIER à 18h33

⊕ Arrivée de J-P DUFOUR à 18h33

🗨 Prise de parole :

M. DUBIÉ souhaite connaître le montant rapporté par la taxe sur les enseignes à la Ville de Lyon.

C. DE SALINS ne connaît pas le montant précis. Par contre, il indique que ce nouveau règlement va diminuer la surface publicitaire légale sur le territoire de la métropole. C'est un progrès et en même temps cela est une baisse de ressources financières pour la Ville.

B. GAILLIOUT indique que l'information sur le montant sera communiquée.

H. PAGE intervient pour indiquer que cette délibération permettra de diminuer la pollution visuelle, c'est pour lui une bonne orientation.

B. ARTIGNY exprime son désaccord. Même si la surface publicitaire légale sur la voie publique baisse, on reste harcelé par d'autres biais. Il évoque notamment la question des grandes bâches de chantier, comme à l'Hôtel Dieu, qui sont immenses. Également, il pointe le danger des panneaux numériques qui peuvent distraire les automobilistes. Enfin, il se dit choqué par certaines publicités qu'il trouve irrespectueuses vis-à-vis des femmes.

M.DUBIÉ est d'accord sur le fait que ces bâches sont hideuses, mais elles permettent de financer de magnifiques monuments. Sans le mécénat et le sponsoring, il serait difficile de restaurer ces bâtiments. Il faut parfois supporter quelques mois ces bâches pour ensuite bénéficier de bâtiments bien restaurés.

C. DE SALINS rajoute que si la publicité diminue sur la voie publique, on va quand même la retrouver sur nos écrans.

Madame la Maire remercie les participants pour ce débat et précise qu'il n'y a pas de vote attendu pour ce rapport.

⊕ Arrivée de S.INTIDAM à 18h43

Objet : Approbation d'un avenant à la convention d'attribution de subvention entre la Ville de Lyon, la SA HLM Cité nouvelle et la SA HLM Alliade pour une opération d'amélioration acquisition située 3 quai Fulchiron à Lyon 5ème arrondissement

Rapporteur : Myriam BENCHARAA

Il est acté le recentrage du développement de Cité Nouvelle dans le département de la Loire et de celui de la SA HLM Alliade Habitat sur le territoire de la Métropole de Lyon et le nouveau Département du Rhône.

Dans cette optique, la cession du patrimoine de la SA HLM Cité Nouvelle dans la Métropole de Lyon au profit de la SA HLM Alliade Habitat a été approuvée, avec effet en avril 2019.

Ces deux sociétés anonymes d'HLM ont dès lors sollicité le maintien au bénéfice de la SA HLM Alliade Habitat de la subvention accordée initialement par la Ville de Lyon à Cité Nouvelle.

🗨️ Prise de parole :

B.GAILLIOUT explique que le bailleur Cité Nouvelle avait beaucoup de patrimoine sur Saint Etienne et peu sur la Métropole, ce qui était le contraire pour Alliade. Ils sont en train de se racheter mutuellement leur patrimoine pour chacun se recentrer sur leurs territoires d'action.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Objet : Lyon - Tokyo 2020 - Pékin 2022 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau – Approbation de conventions

Rapporteur : Saïd INTIDAM

Depuis 2001, la Ville de Lyon met en place une opération destinée à aider financièrement les sportifs Lyonnais susceptibles d'être sélectionnés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques (JO). Cette opération de soutien est renouvelé sous le nom « Lyon - Tokyo 2020 - Pékin 2022 », en vue de la préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo et de Pékin (hiver).

Par leur excellence dans leurs disciplines respectives, ces sportifs contribuent au rayonnement de la Ville de Lyon à l'échelle nationale et internationale. De même, par leurs performances, ils assurent la promotion de leurs disciplines sportives et en permettent le développement.

La Ville de Lyon s'engage à financer les athlètes en fonction de leur classement.

Les montants pour l'année 2018 sont pour la catégorie A de 7 300 € et pour la catégorie B de 4 000 €.

🗨️ Prise de parole :

S. INTIDAM rajoute qu'il est parfois reproché à la Ville de Lyon de soutenir ces athlètes au détriment de « petits athlètes ». Il n'y a pas de petits ou grands athlètes mais des performances à soutenir. Il se réjouit du fait que le pongiste paralympique du 5^{ème} arrondissement, Maxime thomas, soit ainsi soutenu.

B.LOUIS s'interroge si la Métropole et la Région soutiennent financièrement ces athlètes.

S.INTIDAM répond que pour ces athlètes précisément il ne sait pas, mais par contre la Métropole est active pour soutenir les clubs amateurs.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à six associations pour un montant global de 88 900 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC). Approbation de conventions

Rapporteur : Gilda HOBERT

Les subventions sont proposées en fonction d'orientations artistiques et culturelles justifiant un intérêt communal.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement il s'agit de l'Association Traces, hébergée à la maison des passages, qui a pour vocation de rendre compte de l'histoire, des mémoires et de l'actualité des migrations en Auvergne Rhône Alpes.

La biennale Traces 2018 se déroule du 05 au 30 novembre. Elle propose une centaine de manifestations (films, rencontres, conférences, interventions artistiques, expositions, théâtre...) en région dont 30 à Lyon avec des partenaires comme Les Musées Gadagne, la Bibliothèque Municipale, Sens Interdits, théâtre des Célestins, le NTH8, l'UCLY...

Les grandes thématiques abordées au cours de cette édition 2018 seront : «les immigrés dans les luttes ouvrières, le tournant 68 », «témoigner de l'expérience, des mémoires et des héritages des migrations» ou encore «Xénophobie, racisme, antisémitisme, identité : malaise dans la civilisation». La subvention proposée est de 4 000 €.

🗨️ **Prise de parole :**

B.LOUIS explique pourquoi elle va s'abstenir. Comme souligné par Mme HOBERT, la Ville de Lyon soutient la Maison des passages, qui héberge différentes associations. Le 17 novembre, des cliniques espagnoles vont venir faire la promotion de la Procréation Médicalement Assistée (PMA), pratique qui est illégale en France. Elle s'interroge sur le fait que la Ville de Lyon soutienne une association qui cautionne des pratiques illégales.

G.HOBERT répond que ces cliniques n'ont rien à voir avec la Maison des passages qui loue seulement des salles.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité (B.LOUIS s'abstient)

Objet : Création d'une zone à faible émissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Avis des communes concernées

Rapporteur : Céline FAURIE-GAUTHIER

Malgré des améliorations notables de la qualité de l'air au cours des dernières décennies sur le territoire de la Métropole de Lyon et de la Ville de Lyon, la pollution atmosphérique constitue un enjeu majeur de santé publique.

L'ensemble des émissions de polluants a connu une baisse significative depuis les années 2000, avec une diminution de 50% pour les particules fines et les oxydes d'azote, dont les principales sources d'émission sont les véhicules et les installations de combustion. Toutefois, la concentration en dioxyde d'azote ne respecte pas le seuil réglementaire en moyenne annuelle sur l'ensemble du territoire de la Métropole de Lyon.

Dans le cadre de son plan oxygène, la Métropole de Lyon propose de créer une Zone à Faibles Émissions (ZFE) et souhaite recueillir l'avis des communes concernées, à savoir Lyon, Villeurbanne, Caluire-et-Cuire, Bron et Vénissieux.

Une zone à faibles émissions, antérieurement appelée zone de circulation restreinte, est une aire où les véhicules les plus polluants ne peuvent pas circuler librement, dans le but d'améliorer la qualité de l'air.

Les ZFE reposent sur le système des vignettes Crit'Air (certificats de qualité de l'air).

La Métropole propose que cette Zone à Faibles Émissions se déploie selon les modalités suivantes :

- Information et sensibilisation autour des nouvelles modalités de circulation en 2019 ;
- Application de la ZFE au 1er janvier 2020 pour les véhicules utilitaires légers et poids lourds destinés au transport de marchandises suivants, non classés CRIT'AIR ou disposant de vignettes CRIT'AIR 4 et 5 ;
- Application de la ZFE au 1er janvier 2021 pour tous les véhicules utilitaires légers et poids lourds destinés au transport de marchandises suivants disposant de vignettes CRIT'AIR 3, 4 et 5. Seuls les véhicules utilitaires légers et poids lourds disposant d'une vignette «Crit'air 2 », « Crit'air 1 » ou « Crit'Air électrique » pourront circuler et stationner dans la ZFE. Des dérogations seront proposées pour assurer la continuité de certains services privés et publics.

🗣️ Prise de parole :

J-P DUFOUR a du mal à comprendre la rapidité avec laquelle le système se met en place sans contrepartie de mise en place de structures de Transports en Commun efficaces, notamment à partir du 5^{ème} arrondissement. Par ailleurs, il s'interroge sur les effets du déclassement de l'A7 et sur la manière dont les personnes qui viennent de l'extérieur de Lyon vont pouvoir passer. Enfin, sur le diesel, dont on parle beaucoup actuellement, il faudrait apporter la preuve véritable que le diesel d'aujourd'hui soit dangereux, par rapport à d'autres énergies. Il faut bien sur faire des efforts pour réduire l'utilisation de la voiture. Mais comment alors travailler, se déplacer ? Il s'agit parfois d'écologie punitive.

C. FAURIE-GAUTHIER lui répond qu'il ne s'agit pas là du tout de véhicules de particuliers mais seuls les véhicules utilitaires légers et les poids lourds qui sont concernés. Les émissions de particules posent problèmes, notamment les anciens véhicules diesels. Le principe des vignettes CRIT'AIR est de classer les véhicules et de définir ceux qui sont les plus nocifs pour la santé et d'adapter les mesures à chaque catégorie. Il s'agit là justement d'un système extrêmement progressif et pas du tout brutal.

Concernant l'A6/A7, il s'agit de déclasser l'autoroute pour avoir un axe plus urbain. Pour autant, les axes routiers qui permettent aussi le contournement de Lyon ne sont pas concernés par la zone. Il y a plusieurs zones qui ne sont pas concernées, même s'il y a des habitations. Il faut bien faire circuler les véhicules.

En matière de Transports en Commun, Lyon reste une des Villes avec le réseau le plus performant de France. La Ville adopte une politique volontariste en la matière.

M.DUBIÉ, sur la question des véhicules utilitaires légers, indique qu'il y a une inquiétude latente des représentants de l'artisanat qui sont souvent des entrepreneurs fragiles. Ils n'ont pas toujours la capacité de renouveler leur matériel contrairement aux grandes entreprises. La grogne monte sur les capacités de stationnement, de circulation et le futur péage urbain annoncé. Il faut penser à des solutions pour permettre aux artisans de travailler, créer de l'emploi. En même temps, on a bien conscience qu'on doit tous faire des efforts, car nous souffrons tous de la pollution.

B. ARTIGNY entend les remarques de M.DUBIÉ et de J-P DUFOUR, mais il entend aussi les remarques des médecins de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé). Ces médecins, compétents, ont identifié des conséquences sanitaires mortelles issues des particules fines du diesel. B. ARTIGNY entend aussi les pneumologues, cardiologues et les familles ayant des enfants fragiles. Les chiffres annoncés de 40 000 morts anticipés est une réalité qu'il faut intégrer. C'est une vraie question politique qu'on doit tous se poser et chercher d'autres solutions ou pratiques sociétales. Ainsi au lieu de monter vos courses depuis le centre-ville jusqu'au Point du Jour, vous pouvez faire vos courses dans les petits commerces de proximité de Champvert.

B.ARTIGNY est extrêmement favorable à la mise en place d'une Zone à Faibles Émissions (ZFE). Par ailleurs le fait de limiter la circulation en ville permettra à l'ensemble de l'agglomération de profiter d'un air plus sain.

Le groupe Europe Écologie Les Verts (EELV) émet par contre quelques remarques. Tout d'abord, il n'est pas nécessaire d'attendre 2021 et cela pourrait être appliqué dès 2020. Ensuite, sur la question des véhicules de plus de 20 ans hors catégorie, doit-on encore les autoriser à circuler ? Il faudrait les interdire tout en aidant les propriétaires. On pourrait, par exemple, utiliser le budget du Périphérique Nord pour aider les personnes à remplacer leurs véhicules qui ont plus de 20 ans. D'une manière générale, Il faut mettre en balance un modèle économique et social et ses conséquences

B. JABOULEY souligne qu'effectivement il y a des instances qui font autorité, notamment le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat). Les chiffres sont incontestables, tout comme est incontestable au niveau chimique que le diesel a un certain niveau de carbone et l'essence un autre. On a un problème de refus de la science en France, il faut retourner à la raison. De même, il faut arrêter avec le misérabilisme sur les Transports en Commun dans le 5^{ème} arrondissement de Lyon. Nous sommes sur une colline et le métro sur une colline, ce serait tout à fait extraordinaire. Aujourd'hui il y a des lignes de bus nombreuses (45, 90, C20, C21..) qui permettent de rejoindre le centre-ville très rapidement. Il faut relativiser le problème des Transports

en Commun dans le 5^{ème} arrondissement. Sur les aides à accorder pour les artisans, certes le stationnement reste un problème, mais on a voté récemment la possibilité d'un tarif adapté pour les artisans. Pour la prime à la reconversion on peut désormais remplacer son véhicule de 20 ans contre un véhicule d'occasion et non plus contre un neuf, ce qui est une aide pour les personnes aux revenus modestes. On pourrait rajouter les travaux sur les bandes cyclables également ou encore la dernière négociation avec le Sytral pour permettre d'adapter les horaires du bus 46 aux contraintes des salariés des Massues.

J-D DURAND rajoute que ce débat sur le diesel lui rappelle celui sur le tabagisme et notamment les effets de la tabagie passive. C'est un vieux débat, mais à un moment les mêmes arguments étaient avancés, notamment l'absence de preuve scientifique. Il a fallu beaucoup de temps au gouvernement pour intervenir. Au départ, on a fait des salles en partie fumeur, en partie non-fumeur, ce qui était absurde, pour enfin prendre de vraies mesures dans les lieux publics. On a été un des derniers pays d'Europe à le faire. Il ne faut pas parler de bon ou mauvais diesel : tous les diesels sont mauvais, toutes les études vont dans ce sens.

B. GAILLIOUT remercie les participants pour la qualité des échanges.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Objet : Rapport sur la situation en matière de développement durable - Année 2017

Rapporteur : Céline FAURIE-GAUTHIER

🗨️ Prise de parole :

B.ARTIGNY juge ce rapport très intéressant. Il s'interroge sur le vœu voté à la Métropole concernant le désinvestissement en matière d'énergie fossile. Il voudrait savoir si ce vœu sera aussi formulé à la Ville de Lyon.

B. GAILLIOUT répond que cela n'a pas été fait à la Ville de Lyon et rappelle qu'à la Métropole il s'agissait d'un vœu très large.

B. JABOULEY indique qu'à l'occasion du Plan Climat qui doit être renouvelé, la ville de Lyon a mis en place une plateforme citoyenne de consultation, sur un site internet Civocracy.org, du 4 octobre au 1er décembre. Le but est de lancer un large débat, comme cela avait été fait pour la consultation sur les rythmes scolaires. Les Conseils de Quartiers sont également invités à la projection sur le film « Demain », suivi d'un débat, le 14 novembre.

M. ESPINOSA BARRY ajoute que le rapport présenté aborde aussi les questions liées au handicap. Il rappelle que la Ville de Lyon a reçu récemment un prix de la part de l'Union Européenne pour sa prise en compte de l'accessibilité dans les services publics et également l'insertion professionnelle des publics en situation de handicap. Le rapport aborde aussi la question de la gestion participative et la Ville fait aussi beaucoup d'efforts en ce sens, comme l'initiative sur la consultation sur le climat évoquée par Bertrand JABOULEY.

Mme le maire ne met pas le dossier au vote car il s'agit d'un dossier d'information.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme le Maire clôt la séance à 19h30.